

COUPES NATIONALES - 2022/2023

CIRCULAIRE ENGAGEMENTS



Les inscriptions pour les Coupes Nationales 2022/2023 sont ouvertes sur FOOTCLUBS.
Retrouvez ci-après toutes les modalités d'engagement pour vivre une nouvelle aventure !

Tous les clubs ayant participé à une Coupe Nationale saison 2021/2022 sont pré-engagés. Si vous souhaitez participer pour la saison 2022/2023, il suffit de donner votre accord.

Pour ce faire, connectez-vous à Footclubs :

- 1 – Choisissez la saison 2022/2023 (sous le logo Footclubs)
- 2 – Cliquez sur le menu « épreuves fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
- 3 – Sélectionnez la Coupe Nationale souhaitée
- 4 – Dans Avis Club, sélectionnez Accord.

Pour les autres clubs non engagés en 2021/2022 souhaitant participer à une Coupe Nationale saison 2022/2023.

Connectez-vous à Footclubs et formulez une demande d'engagement :

- 1 – Choisissez la saison 2022/2023 (sous le logo Footclubs)
- 2 – Cliquez sur le menu « épreuves fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
- 3 – Cliquez sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe ».
- 4 – Choisissez dans le Centre de Gestion (menu déroulant) : « Fédération Française de Football » et laissez-vous guider par les instructions.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas vous engager pour cette saison, merci d'indiquer « Refus ».

Dates limite d'engagement :

- **Coupe de France : 15 Juin 2022 (droit d'engagement de 52€),**
- **Gambardella : 20 Juillet 2022 (droit d'engagement de 26€),**
- **Coupe de France Féminine : 15 Août 2022 (droit d'engagement de 26€),**
- **Coupe Nationale Futsal : 15 Septembre 2022 (droit d'engagement de 40€).**

ATTENTION : Une demande d'engagement sur Footclubs doit être considérée comme un « pré-engagement » qui ne deviendra effectivement un engagement qu'après avoir été confirmé par la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Clubs en cours de fusion : Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours ne doivent engager qu'une seule équipe dans la Coupe Nationale souhaitée, au nom d'un des clubs concernés par cette fusion. Les services administratifs de la LFPL procéderont à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Bureau Exécutif ou le Comité de Direction.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter le Service des Activités Sportives :

Email : competitions@lfpl.fff.fr

Tél. : 02.40.80.70.77.